

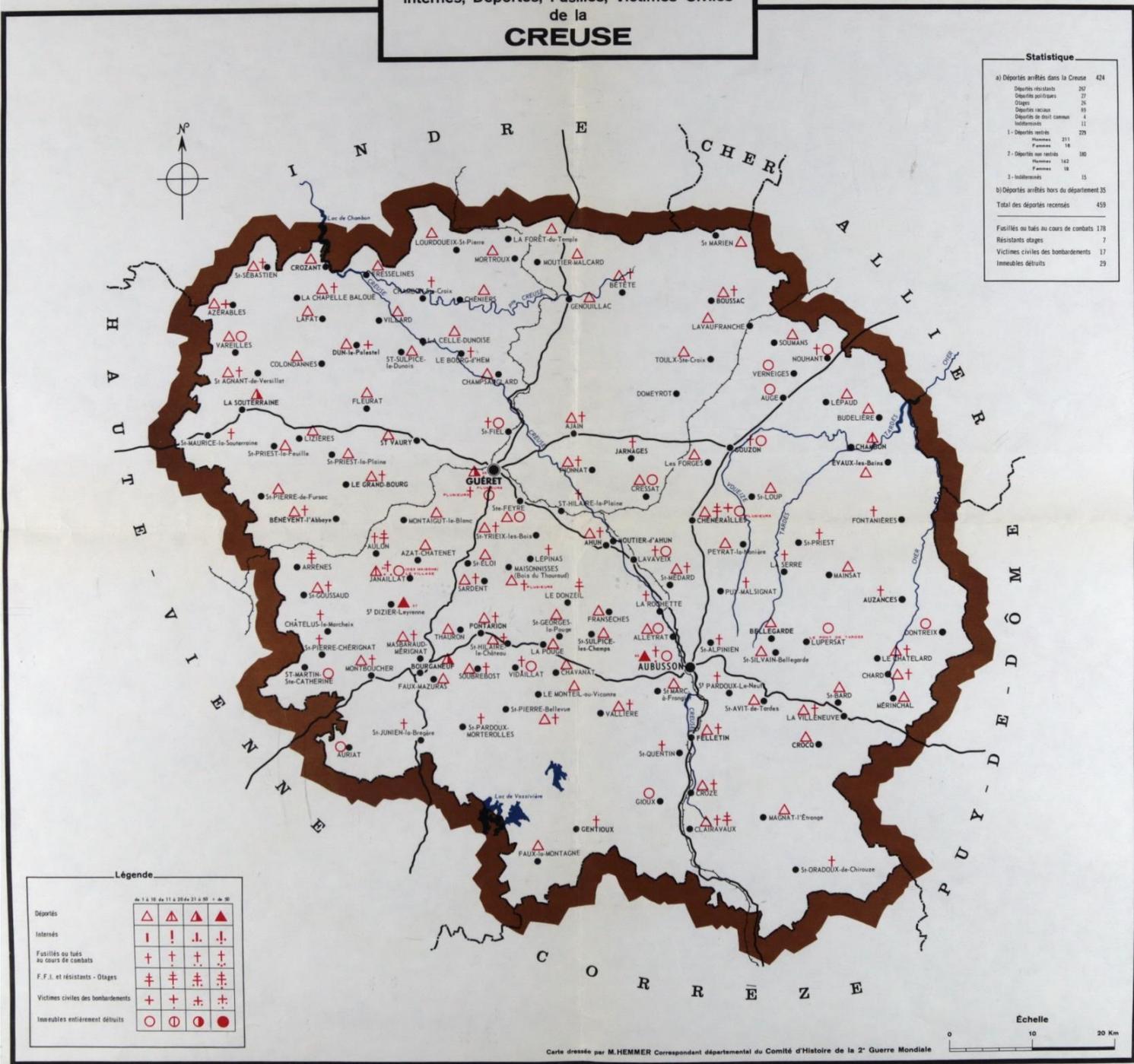
# LA « CARTE DE LA SOUFFRANCE » DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

Internés, déportés, fusillés  
et victimes civiles de la creuse

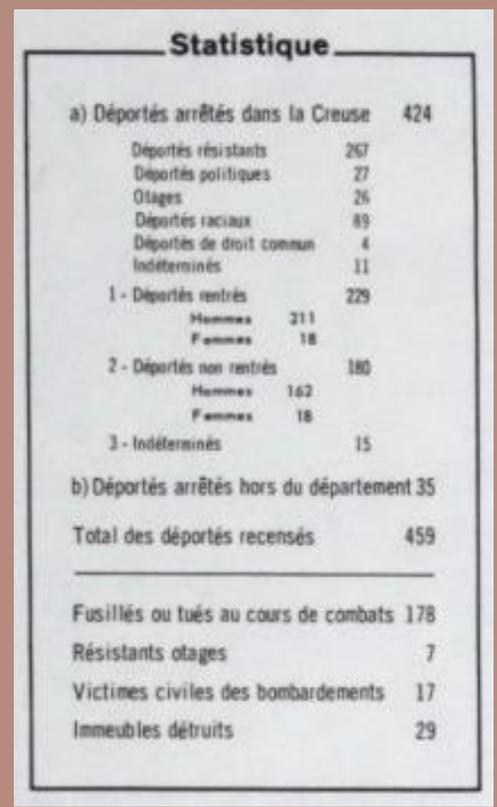
Une opération de reclassement des archives du Cabinet de la Préfecture de la Creuse a permis de redécouvrir cette carte établie par Henri Hemmer, Directeur des Archives départementales de la Creuse et correspondant du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale.

AD23, 1079 W 122

Internés, Déportés, Fusillés, Victimes Civiles  
de la  
**CREUSE**



Carte que l'on peut dater de fin 1967-début 1968



Cette carte constitue un des éléments d'une entreprise nationale pilotée par le Comité d'histoire de la Deuxième guerre mondiale. Ce Comité est créé en 1951 ; en 1980, l'Institut d'histoire du temps présent (créé deux ans plus tôt) lui succède.

Des années 1960 aux années 1980, chaque correspondant départemental du Comité d'histoire de la Deuxième guerre mondiale est chargé de la réalisation d'une « carte de la Souffrance » et d'une « carte de la Résistance ». Ce corpus de cartes se trouve à la bibliothèque de l'IHTP.

Ces cartes répondent à l'objectif de synthétiser le plus clairement possible toutes les informations recueillies, département par département, d'une part, sur les actions de résistance et d'autre part, sur la répression et la persécution menées par les forces allemandes et celles de Vichy.

Les cartes réalisées par le réseau des correspondants départementaux donnent les statistiques des déportations, internements, exécutions et résistants morts en combat (cartes de la Souffrance), ou indiquent les lieux des maquis, parachutages, combats et sabotages (cartes de la Résistance).

L'élaboration de ces cartes s'inscrit dans la continuité du recueil de données concernant les actes de guerre sur le territoire français dont avait été chargé le Comité.

Pour en savoir plus, consulter le site « Collections du temps présent : bibliothèque et archives de l'Institut d'histoire du temps » :

- <http://ihtpbibarch.hypotheses.org/9>
- <http://ihtpbibarch.hypotheses.org/19>
- <http://ihtpbibarch.hypotheses.org/100>

277

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREMIER MINISTRE

COMITÉ D'HISTOIRE  
DE LA 2<sup>e</sup> GUERRE MONDIALE

22, Rue d'Athènes — PARIS-9<sup>e</sup>

Tél. : TRI. 40-68

Le 29 MAI 1962

Monsieur HEMMER

Cher Monsieur,

Le dépouillement des dossiers des déportés dans les services des Anciens Combattants est maintenant achevé pour votre département.

Vous avez donc, je pense, tous les éléments en mains pour pouvoir terminer prochainement votre statistique.

Je souhaite vivement qu'il vous soit possible d'en transcrire les conclusions sur une carte.

Vous avez bien reçu, j'espère, les exemplaires que nous vous avons envoyés des cartes établies par vos collègues du Nord, du Calvados et de la Drôme; c'est surtout des deux dernières qu'il vous faudrait vous inspirer, puisque, sur la première, le nombre des décédés en déportation a été fâcheusement omis.

Vous pourrez voir, dans le bulletin de juin, qui va vous parvenir dans quelques jours, que, récemment, nous avons procédé, à Caen, à Lille et à Valence, à la présentation des cartes de la déportation au personnel enseignant, au cours d'une petite réunion qui groupait les personnalités du département, d'anciens déportés, des universitaires et aussi des étudiants, ou de grands élèves de lycées.

Je suis prêt, si vous le désirez, à étudier avec vous comment nous pourrions, de la même façon, opérer dans votre département.

Dès maintenant, j'aimerais que vous me disiez si vous avez l'intention de tracer une carte pour que nous déterminions ensemble de quelle façon ce travail pourrait être accompli. Il vous faudrait, ou bien la dessiner vous-même, ou bien trouver sur place, aux meilleures conditions, un dessinateur. Ensuite, il nous reviendrait, à Paris, de faire reprendre le dessin par un spécialiste et de faire tirer la carte au nombre d'exemplaires que vous nous signaleriez.

.../...

AD23, 61 J 10

Pour comprendre la « carte de la souffrance » de la Creuse, on peut s'intéresser au contexte dans lequel elle a été élaborée.

Cet éclairage est apporté par les archives du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale.

H. Hemmer, correspondant local du Comité, est encouragé et accompagné pour la réalisation de cette carte.

Mais ce gros travail, effectué dans de nombreux départements, implique :

d'abord un calendrier;  
ensuite des crédits

Pour ceux-ci, une aide du département serait la bienvenue. Je crois qu'il serait bon que vous montriez, au Préfet et à l'Inspecteur d'académie, les cartes de vos collègues et que vous leur fassiez connaître votre intention de les imiter en attirant leur attention sur l'aide qui vous est nécessaire.

Je suis prêt à leur écrire de mon côté, si vous le désirez.

Je vous prie de croire à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Secrétaire général:

*H. Michel*  
H. MICHEL

390

Paris, le 11 AVRIL 1963.

COMITE D'HISTOIRE  
de la 2ème GUERRE MONDIALE  
22, rue d'Athènes  
PARIS - IX°.  
Tél: TRI. 40-68.

CARTES de la SOUFFRANCE

En principe, nous avons prévu, dans chaque département:

- la carte de l'action, c'est-à-dire de la Résistance, sous une ou plusieurs de ses modalités, pour laquelle des indications seront fournies une fois terminée la chronologie de la résistance et
- la carte de la souffrance dont il sera seulement question ici (1)

1° - Statistique et carte.

La carte de la souffrance ne peut être dessinée qu'après achèvement de la statistique de la déportation et des internements; elle ne sera cependant possible que si un fichier a été constitué, classant par commune les internés et les déportés.

Des conclusions résumées de la statistique sont seules portées sur la carte; nombre total des déportés, nombre des hommes et des femmes, nombre de rentrés et de non rentrés, nombre total des internés avec, selon la place dont on dispose, les indications les plus significatives (raiaux, résistants, professions les plus touchées, chiffres concernant une localité ou une région, etc...)

Mais la déportation n'est qu'une partie de la carte de la souffrance. Celle-ci doit comporter en outre :

- les fusillés, tués et massacrés,
- les Résistants morts au combat et, le cas échéant,
- les victimes des bombardements
- les destructions matérielles par faits de guerre (bombardements ou représailles) (2)

(1) - Toutefois, dans quelques départements de la zone sud, on peut envisager de ne dessiner qu'une seule carte, si elle ne doit pas être trop chargée.

(2) Les renseignements sur les fusillés et les morts au combat peuvent être trouvés à la Préfecture et à l'Office des Anciens Combattants; ceux sur les destructions matérielles à la Direction Départementale de la Reconstruction.

(Circulaire remplaçant celle envoyée précédemment)

H. Hemmer reçoit des instructions pour la réalisation de la « carte de la souffrance » de la Creuse.

AD23, 61 J 10

2°) - Il revient au correspondant départemental de dessiner une carte de travail à l'échelle de 1/200.000, en utilisant la carte Michelin du département.

Cependant, en cas de nécessité du fait de la surcharge de la carte (noms de localités, signes représentatifs et chiffres), employer la carte au 1/100.000è. du Ministère des Travaux Publics ou du Ministère de l'Intérieur.

Doivent figurer sur le dessin: les limites du département en (traits noirs interrompus par des points); les cours d'eau importants (en bleu); les grands axes routiers (en traits noirs continus); les grands axes ferroviaires (en traits noirs fins hachés de petits traits) et, le cas échéant, la frontière (en croix séparées par des points) et la ligne de démarcation (en traits noirs épais, débordant les limites du département; elle sera reproduite en croix gammées sur la carte définitive).

Les localités sont représentées par des points noirs; il importe de ne mentionner, outre les plus importantes, que celles figurant dans les statistiques et d'écrire leurs noms en majuscules, de façon à éviter des erreurs de lecture.

Les signes représentant les diverses catégories relevées doivent être conformes à ceux portés sur la nouvelle feuille jointe à cette circulaire (1).

3°) - Dessin, tirage et diffusion (2)

Le dessin définitif de la carte est confié à un dessinateur professionnel de l'Institut Pédagogique National; avant le tirage 2 épreuves photographiques de grand format (noms des localités et signes représentatifs utilisés) seront envoyées au Correspondant pour qu'il puisse relever les erreurs et envoyer au Comité la liste de ses corrections.

En principe, la carte est tirée à 1.000 exemplaires; 200 exemplaires sont remis au Comité; 800 sont envoyés à l'Inspecteur d'Académie pour être diffusés dans le département.

La diffusion est effectuée: dans les bibliothèques et dépôts d'archives; les associations d'anciens combattants et les principaux services départementaux (Office des Anciens Combattants, Préfecture, Inspection académique, principales mairies, bureaux des P.&T., Conseil Général, etc...); dans les établissements d'enseignement du département. Cette diffusion, dans toute la mesure du possible, s'effectue en même temps que celle de la statistique de la déportation, ronéotypée ou imprimée.

Il convient que, avant d'être diffusée, la carte soit présentée au cours d'une séance organisée au chef lieu du département, sous le patronage du préfet, et à laquelle seraient conviés: les autorités, les anciens combattants, les professeurs et les instituteurs, les étudiants, les grands élèves des lycées et des écoles normales, etc.....

Le Secrétaire Général  
H. MICHEL.

(1) Les indications concernant les internés sont importantes surtout dans la zone sud, pour la période antérieure à novembre 1942.

(2) Si la carte est déjà dessinée, ou presque achevée selon les indications précédentes, et si elle est lisible, il est inutile de la recommencer.

Guéret le 9 juin 1967

LE PREFET DE LA CREUSE  
(Direction des Services d'Archives)

à Monsieur le Maire de *St Moreil*

Objet : Seconde Guerre Mondiale "Carte de la Souffrance "

J'ai l'honneur de vous faire connaître que conformément au désir exprimé par le Comité National d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale, 32 Rue de Léningrad à Paris (IX<sup>e</sup>) j'ai l'intention de réaliser une "carte de la souffrance" du département de la Creuse. Je vous serais reconnaissant, pour me permettre de mener à bien cette tâche, de bien vouloir me faire savoir si, durant la période de la guerre, des ressortissants de votre commune ont été fusillés et, d'autre part, si des destructions immobilières ont eu lieu sur son territoire.

En vous remerciant des renseignements que vous voudrez bien me fournir je vous prie, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

MAIRIE  
DE SAINT-MOREIL  
(CREUSE)  
14 JUIN 1967

Pour le Préfet  
Le Chef de Service délégué  
Directeur des Services  
d'Archives  
H. HEMMER

Monsieur le Directeur,

Suite à la présente, j'ai l'honneur de vous faire connaître que durant la période de la dernière guerre il n'y a pas eu de destruction immobilière dans ma Commune.

Un pont a été coupé par les F.F.I.

Un ressortissant de ma Commune a été fusillé en 1944 en exécution d'une sentence de mort rendue par la Cour Martiale de la Creuse.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le Maire,



H. Hemmer sollicite chacun des maires du département pour connaître et répertorier les évènements ayant eu lieu sur le territoire creusois.

Chénérailles, le 25 avril 1967

DE LA  
ADRESSEMENT  
D'AUBUSSON  
MAIRIE  
DE CHÉNERAILLES

Le Maire de Chénérailles  
à Monsieur le PREFET de la CREUSE  
(Direction des Services d'Archives)  
4, Rue des Pommes - 23 - GUERET

REF.: Votre lettre du 21 avril 1967

OBJET: Carte de la souffrance - Seconde Guerre mondiale

Conformément aux dispositions de votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que durant la seconde guerre mondiale, la commune de Chénérailles a été victime :

a) - Bombardement aérien :

Le 19 juin 1940, à 16 heures, le bourg de Chénérailles a été bombardé par une escadrille de 9 avions. Il y a eu 11 morts, de nombreux blessés et une grande quantité de maisons endommagées ou détruites.

b) - Personnes fusillées :

Monsieur MONTEIL, Aimé, coiffeur à Chénérailles, Chef de la résistance locale, a été arrêté par les allemands qui l'ont fusillé le 14 août 1944, au lieu-dit "Les Grises", commune de Prémilhat (Allier).

POUR LE MAIRE  
L'ADJOINT

AD23, 61 J 10

P.S. 1 jeune du "Magnis" a été tué au combat.

498

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

COMITÉ D'HISTOIRE  
DE LA 2<sup>e</sup> GUERRE MONDIALE

32, rue de Leningrad - PARIS VIII<sup>e</sup>  
Tél. 522 78-82

Le 3 NOVEMBRE 1967

Monsieur HEMMER  
4, rue des Pommes  
23 GUERET

Cher Monsieur,

Je reçois aujourd'hui même la carte au 1/200.000 de la Creuse, mentionnée dans votre lettre du 28 octobre 1967.

Cette dernière annonçait aussi l'envoi de la "liste des communes nécessaire à l'élaboration de la Carte de la Souffrance du département", mais je vous informe que je ne l'ai pas encore reçue.

Afin que nous soyons bien d'accord sur cette "liste", je vous adresse ci-joint la circulaire et le modèle qui s'y rapportent. Mais sans doute les aviez-vous déjà.

Par ailleurs, votre tableau "Statistique" est très bien, et figurera tel quel sur votre carte. Celle-ci sera mise en chantier dès que je serai en possession du "tableau des communes".

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments bien cordiaux.

Le Chargé d'administration :

  
P. DUCROQUET

H. Hemmer finalise avec le Comité les derniers détails de présentation et de documentation de la carte afin qu'ensuite elle soit diffusée.

Pour découvrir les réponses de toutes les communes à l'enquête menée par H. Hemmer, venez consulter en salle de lecture les archives du Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale (61 J). Ces archives vous permettront également d'aller plus loin et d'étudier les données sur la Résistance rassemblées par H. Hemmer.

AD23, 61 J 10